

Décision

Générale

colonial

Décision n° 130 nommant le Chef de Cabinet du Gouverneur p. i.

n° 130

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

22 mai 1906

Numéro JO

n° 115 du 01/06/1906

Date du numéro

1 juin 1906

VISAS

Le Secrétaire Général des Colonies, Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le départ pour France en congé de convalescence de M. Pillias Administrateur-Adjoint de 2e classe des Colonies H. C. Chef de Cabinet du Gouverneur : Vu les prévisions budgétaires de l'exercice en Cours

Vu les nécessités du Service :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M, Séré Joseph, Commis de 2e classe des Affaires Indigènes, détaché au Secrétariat particulier du Gouverneur, est nommé Chef de Cabinet par intérim en remplacement de M. Pillias, Administrateur Adjoint de 2e classe des Colonies H. C. rentré en France en congé de convalescence. Art. 2, — M. Séré touchera en cette qualité une indemnité de mille francs qui se cumulera avec celle à lui accordée comme Secrétaire Archiviste du Conseil d'Administration par décision en date du 15 Mai 1906. Art. 3. — La présente décision qui aura son effet à compter du 19 Mai courant, sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, insérée au Journal Officiel de la Colonie.

PAUL PATTÉ.